

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FERC CGT (UFR) 8-10 NOVEMBRE 2016

DOCUMENT D'ORIENTATION DE L'UFR ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

Tous ensemble agissons !

Pour une véritable revalorisation des retraites

Pour la reconquête et le développement des services publics et de la Sécurité sociale

20

Le Lien N°189 Novembre 2016

La conférence nationale de l'UFR FERC appuie la position de la confédération CGT et son rôle moteur dans l'action unitaire avec FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse pour le retrait et l'abrogation de la loi El Khomri.

En participant nombreux aux manifestations, les retraités ont pris toute leur place parce qu'ils savent pertinemment que leurs acquis (accès aux soins, ALD à 100%, aux services publics, retraites) ne sont dus qu'à la lutte syndicale.

Les retraités ont été nombreux à manifester avec les jeunes, les salariés et les privés d'emploi pour refuser le projet de loi contre le travail. Cette loi a pour objectif de faire « baisser le coût du travail » pour satisfaire le patronat. Cela aurait pour conséquence une baisse des cotisations versées aux caisses de retraite, qu'elles soient de base ou complémentaires. Il y a donc un grand danger pour les pensions de retraite et pour la Sécurité sociale. Les retraités sont des citoyens à part entière. Ils ont contribué au développement économique et social de ce pays. Ils ne demandent pas la charité mais la dignité !

Le montant des pensions retraites a été gelé durant 2 ans 1/2 par le gouvernement (1er avril 2013 au 1er octobre 2015). Les retraités n'ont eu pour solde de tout compte que 0,1 % au 1er octobre.

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, de nombreux retraités de 60 à 69 ans sont contraints d'occuper un emploi en raison du montant insuffisant de leur pension.

Au lendemain de l'action nationale des retraités du 29 septembre dernier à l'appel des 9 organisations de retraités (CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble et solidaires UNRPA), le gouvernement a confirmé le gel des pensions et annoncé une prochaine revalorisation de 0,6 % au 1^{er} octobre 2017. C'est inacceptable. La revalorisation des pensions est la première des revendications.

Retraités et actifs, ensemble, doivent lutter pour la défense de la protection sociale, du pouvoir d'achat des retraités, le droit à la santé, au logement, bref le droit à vivre dignement.

La ministre Marisol Touraine s'est vantée d'avoir sauvé la Sécu. La diminution du déficit (complètement fabriqué par les exonérations massives de cotisations patronales entre autres) est due à la diminution des remboursements et au blocage des pensions. Le reste à charge moyen par assuré par an était en 2012 de 510 € selon la Cour des comptes.

Les complémentaires santé à l'assaut de la Sécu

Le rapport de la Cour des comptes dessine le plan d'attaque : un panier de soins minimum assuré par la Sécu, les complémentaires santé à qui les portes sont déjà ouvertes pour le privé depuis le 1^{er} janvier 2016 (suite à l'ANI de 2013) offrant un complément minimum et des surcomplémentaires pour ceux qui pourront. Les discussions en cours dans la Fonction publique montrent la volonté du gouvernement de transférer aux complémentaires santé (assurances et mutuelles) une partie de l'assurance maladie.

Fusions concentrations des mutuelles

MGEN Harmonie sonne la fin de la solidarité intergénérationnelle en pénalisant les plus âgés. La logique assurantielle l'amène à proposer différentes offres dépendant des moyens de chacun. Les assurances modulent leurs tarifs selon les risques.

L'UFR réaffirme son attachement à la solidarité entre tous les salariés actifs et retraités incarnée par le financement collectif assuré par le salaire différé socialisé et s'oppose à tout transfert de la prise en charge des prestations de l'assurance maladie aux complémentaires santé.

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

La « réforme » sans fin des retraites

Les contre réformes depuis 1993 jusqu'en 2015 ont conduit à un recul de 3 ans l'âge moyen de départ à la retraite, à une baisse considérable du niveau des pensions dont la baisse pour ARRCO, AGIRC et IRCANTEC.

Pour la Cour des comptes ça ne suffit pas à garantir à long terme le système de retraite. Elle propose une série de mesures :

- Report d'un an de l'âge minimum légal de départ en retraite, de 62 à 63 ans.
- Report de deux ans de l'âge légal d'ouverture des droits de 62 à 64 ans.
- Accélération et nouvel allongement de la durée d'assurance à 44 ans.
- Hausse de 0,2 point du taux de cotisation au régime de base.
- Sous-indexation des pensions de base d'un point en deçà de l'inflation en 2018.

Les préconisations de la Cour des comptes sont inacceptables.

L'UFR revendique :

- l'abrogation de toutes les contre réformes des retraites, le retour au droit à la retraite à taux plein après 37,5 annuités ;
- le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1er janvier et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation ;
- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat et aucune pension inférieure au SMIC revendiqué par la CGT pour une carrière complète ;
- une augmentation de 400 € mensuelle pour le rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat ;
- le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant et le retour à l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraités ayant eu 3 enfants et plus ;
- le maintien des pensions de réversion, l'amélioration du taux de réversion et la suppression des conditions de ressources ;
- la suppression des franchises et des participations forfaitaires résultant de la loi de 2004 ;
- la prise en charge intégrale de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécurité sociale et la suppression de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). Compte-tenu de l'insuffisance de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, il faut augmenter les moyens pour l'amélioration de la prise en charge à domicile ou en établissement ;
- la construction d'EHPAD et de maisons de retraites publics avec des tarifs accessibles à tous ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé, du handicap et de la perte d'autonomie ;
- l'abrogation de l'accord sur les retraites complémentaires signé en 2015 par le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC
- la sauvegarde des régimes complémentaires AGIRC, ARRCO et IRCANTEC.

Pour un syndicalisme CGT retraité dynamique et renforcé

Si nous voulons contribuer à construire une société alternative plus juste pour tous les travailleurs, actifs comme retraités, il nous faut pour cela concevoir une intervention syndicale CGT qui s'étende à toutes les composantes du salariat, y compris l'ensemble de la population retraitée qui est, dans son immense majorité, anciennement salariée du secteur public comme du privé et dont l'avenir est très fortement interdépendant des actifs, lesquels seront aussi de futurs retraités.

Pour cela, une approche du syndicalisme CGT des retraités s'impose qui ne soit pas seulement un syndicalisme de fidélité et de force d'appoint. Le syndicalisme retraité CGT doit porter deux dimensions, professionnelle et territoriale.

Le déploiement de l'activité de notre union sur les lieux de vie suppose, à l'évidence, une réflexion approfondie sur notre place dans la fédération tout d'abord, puis dans l'UCR, l'UGFF ainsi que dans les UD et les UL. Il ne s'agit pas d'opposer une structure à une autre mais de faire en sorte de s'appuyer sur chacune d'elles, d'en faire les outils indispensables pour impulser, coordonner, communiquer, contribuer à la syndicalisation des retraités ou futurs retraités et à la convergence des luttes plus que jamais nécessaire dans un contexte d'offensives tous azimuts contre le code du travail, le statut général des fonctionnaires, la Sécurité sociale, la protection sociale, le régime des retraites, les missions de service public, etc.

Investir les lieux de vie où s'élaborent et se construisent les revendications spécifiques aux retraités : les villes où nos adhérents demeurent, les structures dans lesquelles ils militent, USR, UL, UD, collectifs retraités du type de celui de l'UGFF ainsi que l'UCR, les UFR ... Une telle démarche suppose un renforcement significatif de notre syndicalisation afin de peser et d'imposer d'autres choix, pour répondre aux enjeux majeurs qui se posent aujourd'hui au syndicalisme CGT retraité de la génération « baby boom ». Ce qui passe par la continuité syndicale, par les initiatives pour garder les adhérents lors du passage à la retraite et en gagner de nouveaux pour renforcer le syndicat.